

**AU CONSEIL INTERCOMMUNAL  
DE L'A.I.E.E.**

Cossonay, le 22 octobre 2009

**Préavis du Comité Directeur n ° 3/2009 relatif au remplacement du couple chaleur force.**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Notre CCF (couple chaleur force) qui fonctionne depuis avril 2000 commence à donner des signes de faiblesse malgré un entretien régulier. En effet, il ne consomme plus l'entier de la production de biogaz ; une partie est brûlée par la torchère et le reste part dans la nature.

Etant donné que la population de nos trois communes est en constante augmentation et que nous avons intégré la commune de Daillens à notre association, la production de biogaz devient également plus importante.

Au vu de ce qui précède, nous envisageons trois solutions :

1. Statu quo.

Le Statu quo n'est pas une solution, car le CCF actuel compte déjà beaucoup d'heures à son actif ; nous ne sommes dès lors plus à l'abri de mauvais fonctionnement et de pannes qui pourraient le mettre à l'arrêt de 2 à 8 semaines. Sa puissance est devenue trop faible et l'on brûle de plus en plus de gaz par la torchère. Quant à l'entretien, il coûte de plus en plus cher (Fr. 9'957.- en 2008) et la prochaine révision est estimée à Fr. 20'000.-.

2. Remplacement du CCF

Etant donné la production de biogaz à venir, le futur CCF devrait être dimensionné en conséquence et posséder une puissance électrique d'au moins 35 kWh.

Selon l'étude du bureau d'ingénieur, pour obtenir un fonctionnement optimal les travaux suivants sont à prévoir :

- Mettre un anti flamme à la sortie du digesteur
- Reprise des condensats du fonds du gazomètre
- Mise en place d'une nouvelle conduite aérienne pour le biogaz
- Remise en état du local du CCF
- Déplacement de la torchère

Pour information, le remplacement du CCF coûterait Fr. 398'000. — .

### 3. Vente de la production de biogaz à Cosvegaz

Cette solution paraît la plus rentable. En effet, Cosvegaz achèterait non seulement toute notre production de gaz mais prendrait également à sa charge l'entier de l'entretien de l'installation (vente de gaz estimée pour 2009 environ Fr. 35'000.-).

En contrepartie, nous remettons en ordre le local CCF et achèterons la totalité du gaz et de l'électricité nécessaire à l'utilisation de la STEP à Cosvegaz et à la Romande Energie. A ce jour nous n'achetons que 40% de gaz et 80 % d'électricité. Un contrat fixera le prix d'achat qui sera revu chaque année.

Par cette option, nous apportons notre contribution à l'environnement et à la valorisation de l'énergie.

#### - Comparaison des charges selon comptes 2008

	Entretien	Achat gaz	Achat électr.	Investissement	charges an.
Statu quo	9'957.-	9'438.-	49'627.-	20'940.-	89'962.-
Nouveau CCF	7'000.-	3'000.-	37'219.-	39'800.-	87'019.-
Vente à Cosvegaz	0.-	23'595.-	62'033.-	6'000.-	91'628.-

La charge annuelle de Fr. 91'628.-, ne tient pas compte du revenu du gaz.

Au vu de ce qui précède, le Comité de Direction propose au Conseil intercommunal d'adopter les conclusions suivantes :

#### LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AIEE

- Vu le préavis n° 3/2009 relatif au remplacement du couple chaleur force (CCF)
- Oüi le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE d'autoriser le Comité de Direction à :

- Vendre la production de biogaz à Cosvegaz avec signature du contrat. Les travaux étant à charge de Cosvegaz.

Association intercommunale pour l'épuration  
des eaux usées Cossonay-Penthalaz-Penthaz

Le Président

Le Secrétaire

R. Devantay

B. Augsburguer